



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 25 mai 2016**

Date de convocation : **Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,**
19 mai 2016

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : M. Damien WEISS, M. Dominique SIEDEL, Mme Sylvie DUTEY, M. Denis DEUBEL, Mme Angélique FABACHER, Mme Aurélie HAMMENTIEN, M. Thierry HEINRICH, M. Christian HOH, M. Cyril JEDELE, Mme Catherine KLINGLER, M. Alain PFEIFFER, M. Denis RICHTER, Mme Nathalie SCHALL

Présents : 13
Absent(s) excusé(s) : Mme Laurence CORDON

Procuration : 0

Secrétaire de séance : M. Alain PFEIFFER

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 avril 2016.

1. Remplacement des dalles amortissantes des aires de jeux des écoles élémentaires et maternelles - REPORTE

Délibération reportée en attendant des devis complémentaires

2. Mise en place d'un abri de bus - REPORTE

Délibération reportée en attendant des devis complémentaires (variantes supplémentaires)

3. Réfection du carrelage de la cuisine du Relais de l'amitié

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les devis présentés par les sociétés DENNI (Gundershoffen) et Carrelage WALTHER (Woerth),

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

DE PROCEDER au remplacement des carreaux des murs de la cuisine du Relais de l'Amitié,

DE CONFIER la dépose des carreaux existants et la fourniture et la pose d'un nouveau carrelage mural à la société DENNI – 12 Rue des Genêts – Z.A. 67110 GUNDERSHOFFEN,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR cette dépense au budget de la commune.

4. Octroi d'une prime exceptionnelle

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 avril 2016 autorisant la demande d'octroi d'une Médaille d'honneur régionale et départementale d'argent pour les 20 ans de service de M. Lionel STREBLER,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

D'OCTROYER une prime exceptionnelle d'un montant de 170 € à M. Lionel STREBLER,

DE VERSER cette prime dès l'acceptation du dossier de médaille par la préfecture, sous forme d'une indemnité de mission de préfecture (coefficient 0,141)

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prime,

DE PREVOIR cette dépense au budget de la commune.

5. Création d'une mission de service civique

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 120-1 du code du service national introduit par la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, qui expose que le service civique est un outil au service des jeunes du territoire, mais qui contribue également aux politiques publiques, en offrant la possibilité de mener à bien une mission d'intérêt général. Il s'agit pour la collectivité d'accueil d'expérimenter des projets et de renforcer la qualité du lien avec le public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à 12 voix pour et 1 abstention,

DE PROPOSER une mission de Service Civique,

DE DEPOSER une demande d'agrément auprès des référents du service civique pour une période de 3 ans, pour permettre l'accueil d'un jeune en service civique,

DE DEFINIR une offre, de la diffuser et de sélectionner des volontaires

D'ACCUEILLIR un volontaire et de l'encadrer lors de sa mission,

DE VERSER à ce volontaire une indemnité mensuelle d'une valeur de 106,31 €, dont les modalités de versement pourront être variables ,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette mission,

DE PREVOIR les dépenses au budget de la commune.

6. Vente à l'euro symbolique d'un terrain à la commune par M. COFFRE Serge Joël

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de M. COFFRE Serge Joël de vendre à la commune à l'euro symbolique sa parcelle n°15 située en section n°120, au lieu-dit « Langfeld », d'une surface de 1 209 m²,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

D'ACCEPTER la vente à l'euro symbolique par M. COFFRE de sa parcelle n°15 située en section n°120,

DE CONFIER cette vente à Maître RITTER, 2 Rue des Aulnes – 67360 WOERTH, et de prendre en charge les frais notariaux ainsi qu'un euro symbolique,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition,

D'INSCRIRE ce bien dans l'inventaire de la commune sous le numéro S15P120,

DE PREVOIR cette dépense au budget de la commune.

7. Etude hydraulique de la Rue des jardins vers le lotissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état d'avancement des constructions dans la Rue des Jardins,

Vu le devis présenté par la société BEREST (Illkirch-Graffenstaden),

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, qui rappelle la nécessité de mettre en œuvre des travaux pour drainer et canaliser les eaux de la rue des Jardins,

DECIDE à l'unanimité

DE METTRE EN OEUVRE une étude hydraulique préparatoire en deux phases principales pour la tranche ferme :

- Un diagnostic approfondi hydraulique, agronomique et hydrologique du bassin versant avec l'établissement de rapports et de cartographies
- L'élaboration d'un programme de travaux incluant un chiffrage précis

Et de modéliser le réseau d'assainissement pluvial de la tranche conditionnelle.

DE CONFIER cette étude à la société BEREST – 8 Rue du Girlenhirsch – BP 30012 – 67401 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, conformément au devis du 03/05/2016 pour un montant de 6 460 € HT, soit 7 752 € TTC,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR ces dépenses au budget de la commune.

8. Rachat d'une parcelle communale par M. HIMBERT Didier

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de M. HIMBER Didier, domicilié au 51 Rue Principale – 67360 DURRENBACH,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ATTENDRE la réalisation de l'étude hydraulique par la société BEREST dans la rue des jardins avant de se prononcer définitivement sur la vente de la parcelle communale n°140 situé en section 3,

DE DONNER une réponse à la demande de M. HIMBER Didier dès que la commune sera en possession de tous les éléments lui permettant de décider en connaissance de cause.

9. Eclairage de Noël

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la nécessité de remettre en état les cordons lumineux

Vu le devis présenté en date du 25 mai 2016 par la société DECOLUM (Tronville en Barrois)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE PROCEDER à l'achat du matériel nécessaire pour la remise en état des décorations à la société DECOLUM - 3 Rue du finissage 55310 Tronville en Barrois, conformément au devis du 25 mai 2016 pour un montant de 1294.80 € TTC

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces prestations,

DE PREVOIR les dépenses au budget de la commune.

10. Elagage de la plantation de peupliers - Route de Woerth

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le devis présenté par la société COSYLVAL (Schiltigheim),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE PROCEDER à l'élagage des deux plantations de peupliers plantés en 2009 et situés Route de Woerth,

DE CONFIER ces travaux à la société COSYLVAL – 2 Rue de Rome – 67390 SCHILTIGHEIM CEDEX, conformément au devis du 2 mai 2016 pour un montant de 1 689 € HT soit 2 026,80 € TTC.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR cette dépense au budget de la commune.

Points d'informations :

1. Projet RD86
2. Attribution du lot n°6 de la 8^{ème} tranche du lotissement Neubrunnen
3. Accord concernant la demande de subvention dans le cadre de la DETR

Le Maire,

Les Conseillers présents,

Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Sylvie DUTEY	
Denis DEUBEL	
Angélique FABACHER	
Aurélien HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	